



Arriérés pension alimentaire enfant

Par **PaulineR**, le **26/10/2008** à **00:06**

Bonjour à toutes et tous, je vous explique ma situation et peut être quelqu'un saura m'éclairer.

Mes parents sont divorcés depuis a peu près 10 ans. Depuis j'ai toujours vécu avec ma mère et mon père devait régler un pension alimentaire de 120€ par mois et par enfant.

Après beaucoup de procédure, il a fini par les payer régulièrement jusqu'à la fin de ma scolarité en décembre 2005.

Cependant, j'ai relu les jugements et je me suis rendue compte qu'il se devait de régler cette pension jusqu'à ce que je puisse subvenir seule à mes besoin, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui (2 ans de petits jobs irréguliers puis reprise de mes études à l'université).

Après avoir donc fait le calcul, le montant des arriérés s'élèverait environ à 3900€, ce qui m'aiderait vraiment en tant qu'étudiante.

Ma ou plutôt mes questions sont donc:

-Savez-vous si je peux faire quelque chose?

-Si oui, de quelle manière?

-A qui puis-je m'adresser sachant que je n'ai pas les moyens de payer un avocat ou autre?

Merci d'essayer de m'aider

Par **jeetendra**, le **26/10/2008** à **08:13**

bonjour, j'ai écrit un article sur l'obligation alimentaire dans mon blog, lisez le, visible sur legavox.fr ou sur accueil.d'experatoo.com, cordialement